

### III. ENJEUX DE CO-VISIBILITES ET D'INTER-VISIBILITES

#### 1. Enjeux paysagers liés à la perception visuelle

La perception visuelle du secteur susceptible d'accueillir le site d'extraction est dictée par :

- La topographie, qui détermine l'organisation de l'espace.

Le site d'étude est positionné au sein des collines de la Beauce à proximité du massif de Rambouillet. Les différences d'altitudes sont très limitées avec au Sud une altimétrie de 155m NGF (ce qui correspond au sommet de la Butte de Gallardon) et au Nord 150m NGF, le terrain descend ensuite en pente douce jusqu'à la voie de chemin de fer à 130m NGF puis la commune de Hanches et la rivière de la Drouette à 110m NGF.

Les terrains en périphérie du site sont à une altitude souvent identique ou plus élevée que celles des terrains étudiés, ce qui aura tendance à limiter les vues plongeantes (peu de points hauts aux alentours et position plutôt en contre-bas des deux sites).

- Les composantes de l'occupation du sol qui affirment des ouvertures visuelles ou font office de masques : proximité de secteurs urbanisés (Hanches, Saint-Martin-de-Nigelles, Epernon,...), secteurs agricoles ouverts, ripisylves, haies et bosquets...

La perception visuelle et la qualification des vues remarquables sur le site permettent de préciser la nature et l'importance des enjeux paysagers.

#### 2. Définition

##### 2.1. Covisibilité

La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques. Elle désigne deux éléments (projet et monument historique) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard).

On parle donc de « co-visibilité » lorsque le projet est au moins en partie dans les abords d'un monument historique ou d'un paysage protégé et visible depuis lui ou en même temps que lui.

##### 2.2. Intervisibilité

Le terme d'« inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre un projet et un site patrimonial ou un élément particulier du paysage présentant un enjeu (habitation, routes, chemins de randonnée, lieu touristique, point de vue remarquable...). Par conséquent la notion d'« inter-visibilité » s'applique lorsque :

- le projet est visible depuis le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage,
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage est visible depuis le projet,
- le site patrimonial ou l'élément particulier du paysage et le projet sont visibles, simultanément, dans le même champ de vision (cet aspect de visibilité est étudié uniquement

dans des cas particuliers pour des éléments patrimoniaux du paysage et depuis des points de vue remarquables).

#### 3. Méthodologie

Les enjeux paysagers liés à la perception du site et à sa visibilité sont étudiés par le biais d'une étude de visibilité illustrée par un reportage photographique et réalisée sur la base de déplacements en voiture et à pied au sein de l'aire d'étude étendue.

Cette étude vise à identifier dans un premier temps la perception du site depuis ses abords.

Une carte d'inter-visibilité est réalisée à l'aide du Modèle Numérique de Terrain (MNT) IGN, pour déterminer les zones visibles ou non depuis le site du projet, du fait de la topographie. Sur la carte produite, les zones non visibles depuis le projet sont assombries et seules les zones de visibilité potentielle apparaissent.

La zone de visibilité du site d'étude est assez réduite en raison de sa position en contre-bas et localisé au sein d'un territoire de plaines au doux relief. L'étude d'inter-visibilité va permettre de vérifier si le site est bien visible dans ces différents secteurs

La carte d'inter-visibilité, en ne prenant en compte que la topographie, analyse la situation la plus défavorable. D'autres écrans, comme la végétation ou l'urbanisation, peuvent en effet venir masquer des zones qui sont potentiellement visibles selon la carte d'inter-visibilité.

Une visite des sites susceptibles d'accueillir la carrière est réalisée afin de contrôler les secteurs perçus depuis ces derniers. Des déplacements au sein de l'aire d'étude étendue vont permettre de vérifier s'il existe bien des visibilités sur le site. L'étude de perception visuelle est réalisée suivant 4 niveaux de perception :

1. Les perceptions exceptionnelles liées à la présence de points de vue dominants présentant une valeur panoramique dépendante de leur intérêt social, culturel, patrimonial et/ou touristique ;
2. Les perceptions proches, définies dans un rayon de moins de 1 km. La perception du site peut être totale ou partielle en fonction des écrans potentiels (topographie, végétation, bâtiments...) pouvant masquer une partie du site;
3. Les perceptions semi-lointaines définies dans un rayon de 1 à 3 km autour du site ;
4. Les perceptions lointaines définies dans un rayon entre 3 à 5 km ;

Dans un second temps, il s'agira d'évaluer l'enjeu du secteur depuis lequel le projet est visible. Les secteurs sont classifiés de la manière suivante :

- Habitations, Monuments historiques, sites inscrits ou classés, secteurs à fréquentation touristique importante : Enjeu fort,
- Routes, chemins de Grande Randonnée (GR), sentiers de randonnée référencés dans des guides : Enjeu moyen,
- Zones industrielles ou d'activités, chemins privés ou sentiers non balisés : Enjeu faible,
- Boisements, champs : Enjeu nul.

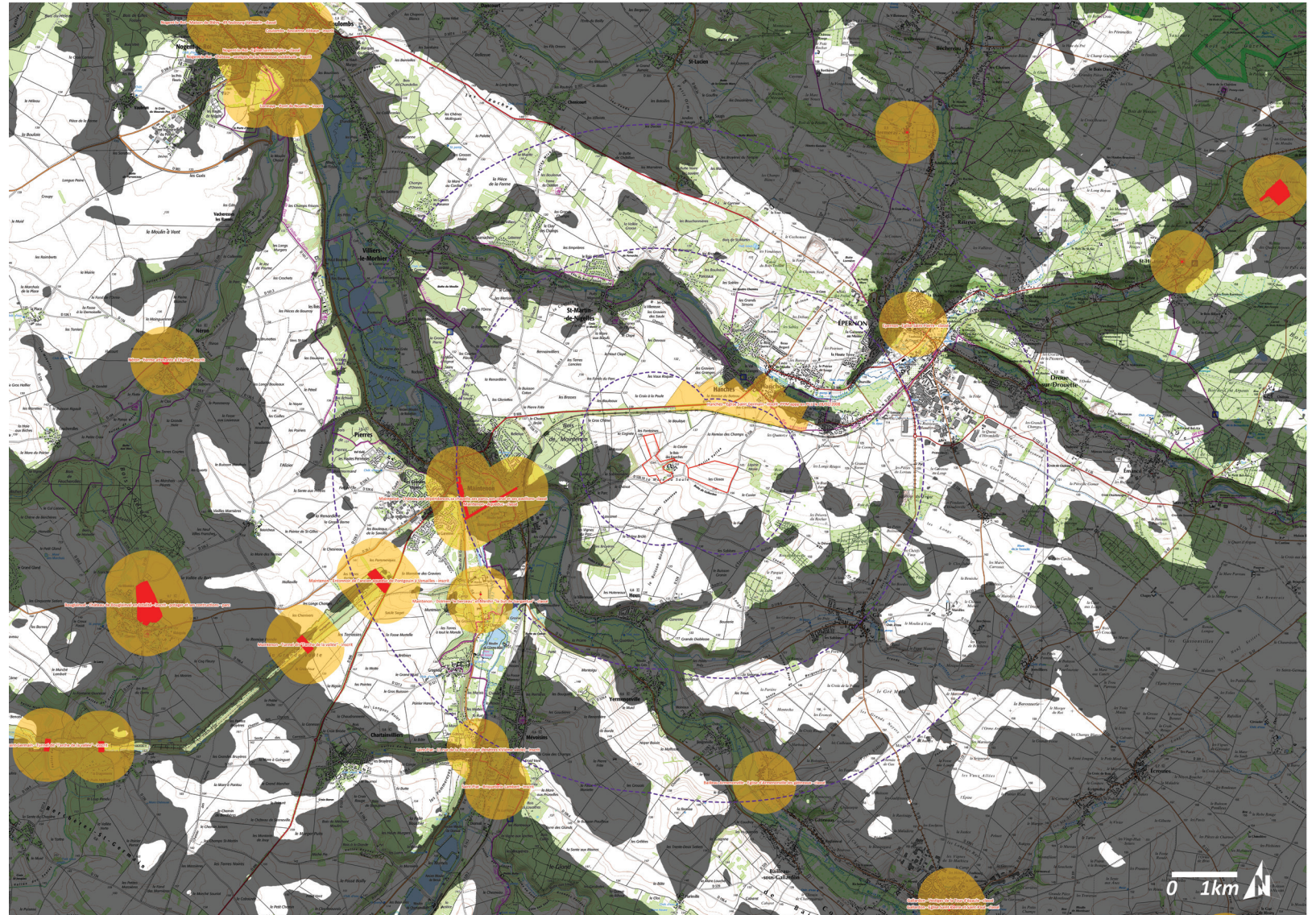
Les vues sur le site peuvent être limitées, partielles ou totales, en fonction de la topographie du site, de son insertion au sein du territoire, de la présence éventuelle de masques visuels, du point de vue considéré, de l'occupation du sol et de la nature du projet.

Ces différentes perceptions visuelles s'appuient sur deux types de visions :

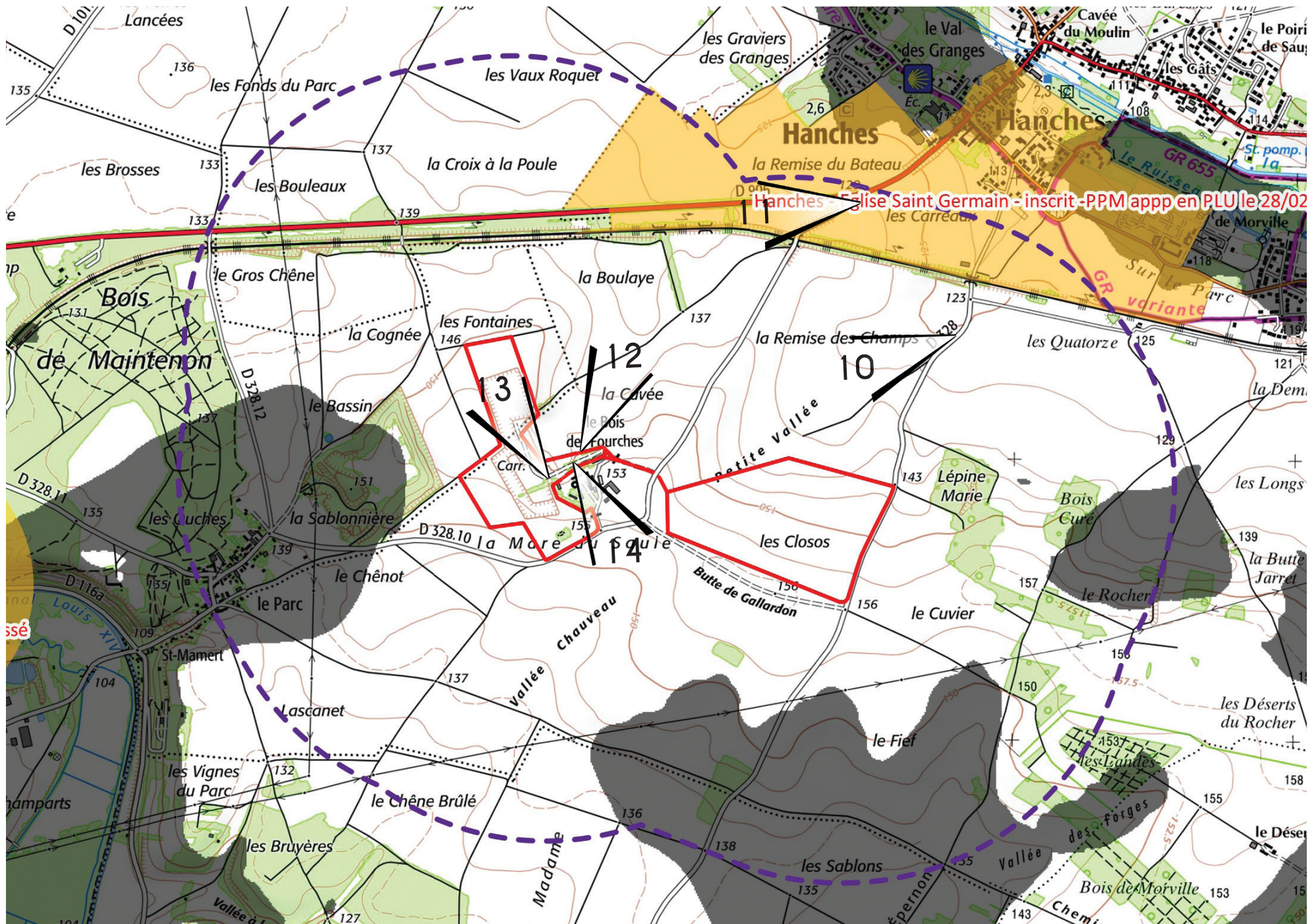
- La vision statique depuis les habitations, les belvédères, les sites et monuments, remarquables, les sites touristiques ou points de vue panoramique,
- La vision dynamique depuis les voies de circulation, les chemins de randonnées, les pistes,...

Une carte de visibilité est réalisée à partir de la carte d'inter-visibilité et des enjeux des secteurs percevant le projet.

Carte d'inter-visibilité - Source ZBR



- Zones depuis lesquelles les sites sont imperceptibles dû au relief
- Périmètre de 500m autour des monuments historiques





Vue 10 - Vue depuis la D328 vers les sites 1 et 2. L'enjeu de visibilité est nul sur le site 1 qui se situe derrière la colline mais le site 2 pas encore exploité sera bien visible depuis ce point de vue.



Vue 11 - Vue depuis la D905, le cordon boisé le long de la voie et du chemin de fer obstruent toutes les vues sur les sites depuis les environs de Hanches. Les enjeux de visibilité ici sont nuls.



Vue 12 - Vue depuis l'entrée du site 1 vers Hanches. On voit bien le chemin de fer et son cordon boisé ainsi que les îlots de boisements que l'on retrouve au milieu des champs. On devine également au fond les pentes d'Epéron et de Saint-martin-de-nigelles depuis lesquelles les sites semblent visibles.



Vue 13 - Vue depuis le site 1 vers la plaine en direction de Saint Martin de Nigelles. On voit ici qu'il n'y a pas quasi pas d'habitations à proximité du site d'étude et que son implantation en décaissé par rapport aux terrains environnants le rend quasi invisible même à proximité immédiate.



Vue 14 - Vue depuis le site 1. Collée au site on retrouve une exploitation agricole avec son corps de ferme et ses annexes en surplomb. Un des enjeux majeurs est pour ces habitants qui «cohabitent» directement avec le site 1 et son exploitation de sable.